Bulletin de candidature

CQP
Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers

Remplissez le verso de ce bulletin de candidature et renvoyez-le par courrier à la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) en Agriculture à l'adresse suivante :

CPNE en Agriculture
11, rue de la Baume
75008 PARIS
mail : cpne@fnsea.fr

CQP mode d'emploi

A qui s'adresse le CQP ?

- Aux salariés.
- Aux jeunes âgés de 16 à 25 ans à la sortie du système scolaire.
- Aux demandeurs d'emploi.

Dans les trois cas, le candidat au CQP devra justifier soit d'une formation en travaux paysagers au minimum de niveau V (BPA, CAP, CAPA, BEP, BEPA), soit d'une expérience professionnelle minimale de trois ans dans les métiers du paysage.

Comment l'obtenir ?

Le CQP *Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers* est délivré par un jury de professionnels selon trois modalités :

- au terme d'un parcours de formation sanctionné par des épreuves d'évaluation,
- par le biais de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les candidats pouvant justifier de trois années d'activité en rapport avec le CQP,
- en combinant VAE et parcours de formation.

Quelles sont les modalités de financement ?

Le CQP *Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers* peut être financé dans le cadre des différents dispositifs gérés par le FAFSEA : plan de formation, Congé individuel de formation (CIF), période de professionnalisation, Droit individuel à la formation (DIF), contrat de professionnalisation.

Pour en savoir +

- Contactez votre délégation régionale du FAFSEA dont les coordonnées sont disponibles au 01 70 38 38 38 ou sur le site Internet **www.fafsea.com,** espace *Contacts régionaux.*
- Vous pouvez aussi vous adresser à votre délégation régionale de l'UNEP dont les coordonnées sont disponibles au 01 42 33 18 82 ou sur le site Internet **www.entreprisesdupaysage.com,** espace l'*UNEP*, rubrique *Le réseau.*

CPNE — UNEP Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage — Fafsea Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles

CQP Certificat de qualification professionnelle

Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers

La reconnaissance d'un métier

Val Production Graphique RCS NANTES B 343 046 769 • avril 2007 • Photos : LAHP/CFA Kerplouz Auray.

CPNE — UNEP Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage — Fafsea

Une qualification reconnue

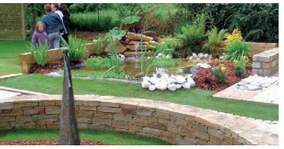

Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) *Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers* a été conçu par et pour les professionnels du paysage.

Reconnue par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) en Agriculture, cette qualification répond à trois enjeux majeurs :

• Développer les compétences des ouvriers du paysage en matière de réalisation d'ouvrages paysagers, de la préparation du chantier à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'utilisation et l'entretien du matériel et des engins, sans oublier les dimensions esthétiques et végétales des projets, ainsi que la relation au client...

• Reconnaître les compétences des ouvriers qualifiés du paysage dans le cadre d'une certification positionnée dans la convention collective nationale des salariés non cadres des entreprises du paysage (position P III N1 de la CCN du 23 mars 1999)...

• Valoriser le professionnalisme des entreprises du paysage en s'appuyant sur des salariés qualifiés et reconnus pour la maîtrise de leur savoir-faire.

Sept modules de certification

Cinq modules de certification communs

1	**Participation à l'organisation de chantier** Etude du projet, participation à l'estimation des besoins et à l'évaluation des contraintes techniques et de sécurité.
2	**Réalisation des travaux préparatoires** Implantation, protection de l'environnement, mise en œuvre des VRD, terrassements et mouvements de terrain.
3	**Construction des ouvrages paysagers** • Allées et pavages, murs, murets et enduits, escaliers, constructions maçonnées. • Installation de mobiliers urbains, décors et abris en bois, clôtures. • Prise en compte de l'esthétique paysagère des travaux et de l'intégration des ouvrages dans l'aménagement.
4	**Utilisation et entretien des matériels motorisés de chantier** Préparation et montage des accessoires, utilisation en sécurité, chargement et déchargement des matériels dans le véhicule de chantier ou sur une remorque, contrôles et entretien courants (matériel de coupe, matériel de tassement du sol, matériel de démolition ou matériel de chantier).
5	**Communication professionnelle avec la clientèle** Communiquer sur son travail avec un client (donneur d'ordre, client privé, maître d'ouvrage) et faire part de l'avis du client à son responsable.

Deux modules de certification optionnels*

6	Mise en place d'aires de jeux et de loisirs
7	CACES
8	Travail de la pierre
9	Installation d'ouvrages décoratifs
10	Installation d'ouvrages écologiques
11	Mise en œuvre de l'eau dans les aménagements paysagers
12	Mise en place d'ouvrages en bois

** Chaque candidat au CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers doit choisir deux modules optionnels parmi les sept proposés.*

Bulletin de candidature

CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Adresse : .....

.....

..... Code postal : .....

Ville : ..... Téléphone : .....

Statut ❒ Salarié ❒ Demandeur d'emploi

❒ Autre, précisez .....

Pour les salariés en activité, nom et adresse de l'entreprise :

.....

.....

Niveau de formation

❒ Niveau I	BAC +5
❒ Niveau II	BAC +3
❒ Niveau III	BAC +2
❒ Niveau IV	BAC
❒ Niveau V	BPA, BEPA, BEP, CAPA, CAP
❒ Niveau VI	Fin de scolarité obligatoire

Diplôme obtenu le plus élevé : .....

.....

Certification professionnelle obtenue (CQP, RPP) : .....

.....

Expérience

Si vous avez trois années d'activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec le CQP, vous pouvez bénéficier de la Validation des acquis de l'expérience* (VAE).

Souhaitez-vous recevoir un dossier de VAE ?

❒ OUI ❒ NON

Date et signature

** La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie du CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers à partir d'un dossier rempli par le candidat et suite à un entretien avec un jury de validation composé de professionnels (employeurs et salariés).*